

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CARMIGNAC Yannick (*suppléant*), CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DOTTIN Alain (*suppléant*), DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; ÉTRILLARD Cécile à Fanny CHAPPE ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

**Conseillers d'agglomération - absents**

KERROGUES Joanne ; LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

**Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants**

Présents	73
Procurations	08
<b>Votants</b>	<b>81</b>
Absents	04

DEL2026-06-223

## SUIVI EXPERIMENTAL DU DANGER « NOROVIRUS » DANS LES COQUILLAGES VIA L'INDICATEUR OXYVIR (BACTERIOPHAGE) POUR LES SAISONS HIVERNALES 2025-2026 ET 2026-2027

**Vu** la demande du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Nord, en date du 18 décembre 2025, concernant une demande d'accompagnement financier pour la mise en œuvre d'un suivi expérimental du danger « Norovirus » dans les coquillages via l'indicateur OXYVIR (bactériophage) pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027 ;

**Vu** le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération adopté le 16 avril 2024 qui affirme la nécessité d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée ;

**Considérant** l'objectif stratégique de conforter la vocation nourricière du territoire, notamment en favorisant une production alimentaire maritime locale de qualité ;

**Considérant** la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien à l'économie productive malgré un contexte budgétaire contraint ;

**Considérant** que la Baie de Paimpol est le plus grand bassin de production d'huîtres de Bretagne Nord (qui va de la rade de Brest à la baie du Mont-Saint-Michel) ;

**Considérant** que les interdictions de commercialisation pour cause de norovirus (depuis 2019 en Bretagne) impactent la profession (perte de chiffre d'affaires, problème d'image du produit, ...) y compris pour les bassins de production non concernés par les fermetures administratives ;

**Considérant** que l'enjeu est de pouvoir anticiper la présence du norovirus actif afin de mettre à l'abri les produits (zones saines, bassins de purification) pour éviter l'intoxication du consommateur et la fermeture des zones qui en découle ;

**Considérant** le programme d'actions issu du Profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Trieux et de la Baie de Paimpol en date de février 2023, et notamment son volet « Connaître et comprendre les pollutions émises » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le soutien financier de la mise en œuvre du suivi expérimental OXYVIR pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027, fixé dans la limite du montant maximum de 4 598 € TTC par saison (soit 3 831,67 € HT par saison) et demande que le CRCBN sollicite également un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, le lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,  
Guillaume LOUIS